

Propriétaires : comment vous assurer de l'authenticité des justificatifs de revenus ?

Par **Bercy Infos** < <https://economie.gouv.fr/entreprises/bercy-infos-qui-sommes-nous> >, le 17/03/2021 - **Impôt sur le revenu Investissements immobiliers**

Vous proposez un logement à la location et souhaitez vérifier l'authenticité de l'avis d'imposition d'un potentiel locataire ? Le service de vérification des avis d'impôt sur le revenu (SVAIR) a été créé à cet effet. Comment l'utiliser ? Quelles informations pouvez-vous trouver sur ce service en ligne ? On vous répond !

Le service de vérification des avis d'impôt sur le revenu (SVAIR) : qu'est-ce que c'est ?

Le **service de vérification des avis d'impôt sur le revenu (SVAIR)** est un **service en ligne** qui vous permet de **vérifier l'authenticité** d'un **avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu** ou un **avis d'impôt** < <http://www.impots.gouv.fr/portail/particulier/avis-dimpot-sur-le-revenu> > **présenté par un tiers**.

Le rôle de ce service est donc de confirmer des données déjà fournies, à la suite de la transmission volontaire d'un **justificatif de revenu délivré par l'administration fiscale**.

En revanche, le **service de vérification des avis d'impôt sur le revenu (SVAIR)** ne peut pas vous donner accès à des données absentes du document qui vous a été confié et que vous souhaitez authentifier.

Le service de vérification des avis d'impôt sur le revenu (SVAIR) : comment ça marche ?

Le service de vérification des avis d'impôt sur le revenu (SVAIR) est entièrement **gratuit**.

Afin d'assurer la confidentialité des informations fiscales de tous les usagers, la **vérification d'un avis d'impôt nécessite de saisir 2 identifiants** figurant sur le document :

- ▶ le **numéro fiscal composé de 13 chiffres**
- ▶ la **référence de l'avis d'impôt composé de 13 chiffres**.

Si ces références sont valides, les données figurant sur l'avis d'impôt apparaissent automatiquement à l'écran.

L'adéquation entre les données restituées à l'écran et celles présentes sur le document qui vous a été remis vous permet de confirmer son authenticité.

Si les revenus diffèrent, cela peut signifier que le particulier a modifié le document fourni par l'administration car les données restituées par le SVAIR sont celles authentifiées par la **Direction générale des Finances publiques (DGFiP)**.

Toutefois, le document fourni par le particulier peut ne pas correspondre à sa situation la plus récente. C'est le cas notamment lorsque l'utilisateur a :

- ▶ **déposé une déclaration de revenus rectificative**
- ▶ **corrigé en ligne sa déclaration**.

Il convient alors de lui demander un document plus récent afin que celui-ci corresponde bien à sa dernière situation déclarative.

Accédez au service de vérification en ligne des avis (SVAIR) < <https://cfsmsp.impots.gouv.fr/secavis/>>

Lire aussi : [Revenu brut global, revenu net imposable, revenu fiscal de référence... Quelles différences ?](#)

Aller plus loin

Tout savoir sur le service de vérification des avis d'impôt sur le revenu (SVAIR) < <https://www.impots.gouv.fr/portail/precisions-sur-le-service-de-verification-des-avis-dimpot-sur-le-revenu-svaire>> sur [impot.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr)

Thématiques : [Impôt sur le revenu](#) | [Investissements immobiliers](#)

Ce sujet vous intéresse ? Chaque mardi avec la lettre Bercy infos Particuliers, ne manquez aucune info pratique sur vos droits et obligations en matière de fiscalité, épargne, consommation ...

exemple : nom.prenom@domaine.com

Je m'abonne

Je consens à ce que mon adresse email soit utilisée afin de recevoir les lettres de Bercy infos. [Consulter notre politique de confidentialité](#)

Partager la page   